



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E206304

VALABLE JUSQU'AU 20/11/2026

ÉDITÉ LE

22/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2020

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 18/03/2024
8 000

Raison sociale : VITAM

90 RUE DES VOSGES
57870 HARTZVILLER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC METZ

Siret : 889 749 008 00013

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4012837-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 157279355 D - MCE - 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 157279355 D - MCE - 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Téléphone : 06 38 70 44 85

Portable : 06 38 70 44 85

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@vitam-energies.com

Responsabilité légale :

BRINCARD DIDIER, SERGE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	21/11/2024
7121 PROB	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	03/12/2024
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	06/02/2025
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	13/05/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	21/11/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	03/04/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	13/05/2025
o Isolation des combles perdus	03/12/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	06/02/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.